



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Service de coordination des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le 18 avril 2024

**Le Préfet de la Somme**

à  
**Mairies de**

**ESSERTAUX  
FLERS-SUR-NOYE  
ORESMAUX  
ROGY  
FRANSURES  
O-DE-SELLE**

**Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.  
S.A.S. L'EUROPEENNE – Parc logistique au BOSQUEL**

La S.A.S. L'EUROPEENNE a présenté une demande d'autorisation environnementale vue d'exploiter un parc logistique au BOSQUEL, ainsi que la demande de permis de construire associée à ce projet.

En application du code de l'environnement, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 12 février au 13 mars 2024.

Le rapport du commissaire enquêteur, comprenant ses conclusions motivées, est dès à présent consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme (rubrique politique publique / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et restera mis à disposition **pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.**

Je vous remercie de bien vouloir, le cas échéant, diriger vers ce site les particuliers qui voudraient prendre connaissance de ce document.

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe de bureau par intérim

Caroline DESCAMPS